

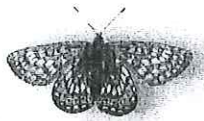
**Compte-rendu de la réunion du comité consultatif
du 18 juillet 2016 – Maison de la fourme à Sauvain**

Présents :

MOULIN Stéphanie, agricultrice
VIALETTE Guillaume, agriculteur
DEJOUX Mylène, Pays du Forez
RAYMOND-FEY Marianne, propriétaire
FEY Gregor, propriétaire
SEAUME Michel, FDCL
DESCHAMPS Stéphane, président de la chasse de Sauvain
BAROU Nicole, agricultrice
VALLET Justine, CALF
FARGIER Julie, CD42
ESCOT Odile, association Patrimoine et Culture
ESCOT Etienne, association Patrimoine et Culture
DERORY Daniel, Musée de la Fourme
MOREL David, Maire de Sauvain
GOUTTEFARDE Valéry, CALF
MURAT Véronique, Chambre d'agriculture de la Loire
GALICHET Éric, FRAPNA
NOAILLY Ervé, ONCFS
BOEGLIN Yoann, FRAPNA
VERICEL Emmanuel, LPO42
BALEYDIER Florence, DDT 42
LAURENT Christian, propriétaire
ROZIER Marie-Antoinette, propriétaire
MORICONI Louis, auditeur pour Mme ROZIER
BROUTIN Éric, Région
VIAL Raymond, Conseil régional
BARTHEL Sébastien, CEN Rhône-Alpes
WOLFF Anne, CEN Rhône-Alpes

Excusés :

Mme ROCHE, conseillère départementale
M. MARTEIL, SYMILAV
CSAKSVARY Alain et BLANCHON Julien, CRPF
VEILLON Benoit, propriétaire
ORLIAC François, propriétaire
PREYNAT Olivier, ONEMA 42
BESSIN Sabine, FDPPMA 42
BUHLER Arthur, ONF
GALTIER Justin, SSNLF
FDC 42



Gestionnaire

Conservatoire Rhône-Alpes
des Espaces Naturels
La Maison Forte
2, rue Vallières
69390 Vourles
Tél. : 04 72 31 84 50
www.cren-rhonealpes.fr



Introduction et accueil des participants par M. VIAL.

Après un tour de table, il demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier comité consultatif (octobre 2014) : RAS, le CR est validé.

Bilan des actions réalisées en 2015 et début 2016

Travaux concernant l'objectif 1 du plan de gestion « Maintenir les tourbières, prairies, landes et pelouses par une agriculture extensive »

Mai 2015 : Intervention de la MFR de Anse, spécialisée dans le génie végétal, pour l'aménagement d'une clôture dans le parc situé sous la base militaire de Pierre-sur-Haute.

Une vingtaine d'élèves ont participé à l'aménagement de cette clôture : trois kilomètres de clôture ont été posés, soit 12 km de fil, 500 piquets d'acacia, 2 portillons et 500 piquets de fibre de verre. Deux passes-clôtures à destination des randonneurs empruntant le sentier balisé ont également été installés.

Le chantier a été très difficile car une grande partie se situait dans des chaos rocheux et la météo n'a pas toujours été favorable.

Sur les conseils de la Chambre d'agriculture, le grillage à moutons initialement prévu a été remplacé par une clôture à fils électriques. Toutefois, il reste des ajustements à réaliser suite à des problèmes de contention.

L'intérêt de cette action était de pouvoir mettre des moutons dans ce parc de pâturage à la place des vaches qui avaient fortement dégradé les zones humides sensibles (zones de sources tourbeuses). En outre, le chargement avait brusquement augmenté en 2011 et 2012 suite à perte des MAE par l'exploitant (prise d'animaux en pension pour compenser la perte financière). Le retour des MAE sur cette parcelle devrait participer à sa restauration.

Pour rappel, un point d'eau avait été aménagé dans le but de limiter la fréquentation des zones tourbeuses par les vaches.

Pour ce type d'action, il est très intéressant de faire appel aux MFR qui procurent une main d'œuvre en quantité et bon marché contre la participation du CEN à la formation des élèves, dans un système gagnant-gagnant.

Mme Rozier rappelle que, dans les textes anciens, le mouton était interdit sur la montagne, car mangeant très ras et abîmant les pâturages.

M. Barthel indique qu'il existe effectivement un risque de basculement d'une lande à une nardaie (pelouse dominée par une graminée, le Nard raide, et très pauvre en espèces), comme cela est le cas sur le plateau de Garnier. Toutefois, le pâturage par les moutons, plus légers que les vaches, est bien plus favorable aux zones humides.

Été 2015 : réparation de 5 km de clôtures sur le parc des Grands Chars.

Suite à l'hospitalisation imprévue de M. et Mme Le Berre, des problèmes de contention se sont révélés sur le parc des Grands Chars, créant de lourds problèmes de voisinage (dégradations volontaires sur le parc, vol de deux postes électriques en partie remboursés par assurance). Il a fallu passer six jours de technicien travaux pour réparer le parc en urgence et y parquer les animaux,



général du surpâturage, notamment sur de sensibles populations d'une sphaigne rare, *Sphagnum affine*.

2016 : partenariat avec lycée de Noirétable via une convention d'une dizaine de jours.

Au printemps, trois jours ont été utilisés pour la réfection de mares et de biefs, notamment celui venant de la Richarde qui présentait des fuites du fait de l'arrivée de plus grandes quantités d'eau suite aux travaux de réparation des années précédentes.

Un passage busé a également été installé afin de permettre l'accès des tracteurs aux fumades sans passer dans le bief, ainsi que trois systèmes de seuils permettant d'utiliser une partie de l'eau du bief pour l'irrigation des fumades. Ces derniers aménagements ont été possibles car l'ONEMA et la Police de l'Eau se sont mis d'accord pour reconnaître la rase de Renat comme un bief et non comme un cours d'eau dans lequel les travaux auraient été beaucoup plus contraints.

M. Broutin demande où en est le travail avec l'ONEMA pour la caractérisation des rases et des cours d'eau sur la RNR.

Il reste encore beaucoup de travail par les services de l'État. A terme, une cartographie fera référence.

Potentiellement, toutes les rases peuvent être considérées comme des cours d'eau malgré leur indéniable origine anthropique. Il est nécessaire de voir au cas par cas avec l'ONEMA pour les travaux réalisables ou non. Toutefois, les relations sont très fluides et les dossiers peuvent être traités rapidement.

Des travaux sont encore prévus pour finir de boucher les fuites de la rase de la Richarde, notamment avec des mottes de terre.

M. Barthel fait état d'un incident survenu durant l'été 2015 qui fût caniculaire : un cours d'eau a été complètement asséché pour récupérer son eau. Cela n'a été découvert que tardivement et un rappel à l'ordre a été effectué.

Transmission agricole suite à l'arrêt de l'exploitation des parcelles par la famille Le Berre – action réalisée dans le cadre de l'objectif 1 du plan de gestion

La situation connaissait un blocage depuis 2012 : des problèmes sanitaires empêchaient la vente des bêtes, les Le Berre connaissaient des problèmes de santé, des dégradations sur le matériel rendaient la situation très tendue. La saison 2015 s'est avérée particulièrement difficile, le manque de suivi des troupeaux générant des divagations des animaux et des problèmes de voisinage accrus.

Le décès brutal de M. Le Berre a été un choc pour l'équipe du Conservatoire car, bien que posant des problèmes de voisinage important, il était un allié convaincu pour la gestion environnementale des parcelles.

Dès février 2016, un travail a été réalisé sur les candidatures identifiées afin de ne pas laisser les parcelles non pâturées.

Une conférence téléphonique a notamment eu lieu avec les propriétaires des parcelles en RNR à la mairie de Sauvain afin d'analyser les candidatures et d'auditionner les trois meilleurs candidats.

M. Barthel rappelle les critères de sélection des projets agricoles :

- respect de pratiques agro-environnementales
- implication de la structure dans le projet de la RNR et accroche territoriale : relations gestionnaires, animations...
- maintien du pâturage par plusieurs espèces en troupeaux restreints
- promotion de races à faibles effectifs, locales
- structure ayant des parcelles et des bâtiments pour l'hiver
- privilégier une exploitation locale / intégration dans le tissu local
- privilégier une installation plutôt qu'une création d'estive ou éclatement du parcellaire
- privilégier la vente directe et la valorisation d'un produit local et identifiable au territoire et aux parcelles en RNR.

Les candidatures ont été hiérarchisées en fonction de ces critères : chacune a obtenu une note sur 11. Au final, deux exploitations avaient des notes maximales :

- La Loge de Printemps présente un projet laitier, dont notamment la fabrication de fourme d'estive bio en lien avec la fromagerie La Griotte de Sauvain. Les exploitants disposeront d'un troupeau loué de montbéliardes (location auprès d'un collègue de Noiretable qui a besoin de se dégager du temps en été) qui produira du lait d'estive pendant la bonne saison, et d'un troupeau de chèvre, déjà sur place depuis 2 semaines et qui sera également traité sur place si le chargement le permet.
- Cédric et Nicole BAROU présentent un projet avec des Ferrandaises conduites en allaitant avec vente directe des produits, découpés à la ferme. Il est nécessaire d'agrandir un bâtiment pour l'hivernage avant d'accueillir le troupeau. Le projet se mettra en place en 2017.

M. Vial demande où en sont les projets au niveau foncier. Les autorisations ont-elles été accordées ?

M. Barthel rappelle que les dossiers sont en cours, mais la procédure est longue. Les agriculteurs ont pu installer les bêtes dès à présent car des conventions vont être signées avec les propriétaires (prêt à usages) et l'administration est au courant du fait de l'engagement des parcelles en MAE au printemps 2016. Par ailleurs, il n'y a pas de tensions avec les autres agriculteurs intéressés par les parcelles. Nous sommes donc en attente de la réponse de la commission départementale d'orientation agricole pour signer les baux ruraux à clause environnementale.

Les conditions d'exploitation sont plus strictes que les conditions des MAE, mais le principe est plutôt qu'il y ait un échange entre les exploitants et le Conservateur de la RNR afin de mettre en œuvre des pratiques pertinentes sur le plan agronomique et efficaces sur le plan environnemental.

Mme Murat s'inquiète que les closes des contrats ne soient pas tenables sur le long terme et fait état des contraintes, notamment concernant les dates de fauche (à partir du 15 juillet).



M. Barthel rappelle que concernant les MAE, les critères d'engagement des contrats doivent être contrôlables sur le terrain et que c'est pour cela qu'il est nécessaire d'utiliser des dates fixes, bien que cela puisse générer des contraintes en cas de météo défavorable.

Il est toutefois rappelé que, si la météo a une influence directe sur la maturation de la flore, elle n'a pas un effet aussi évident sur la période de reproduction des oiseaux par exemple. Or il faut également tenir compte de cet enjeu.

Concernant la répartition des terrains entre les deux exploitations, il est fait un rappel de leurs besoins :

- la Loge de Printemps a besoin de fumades pour la production, en complément des landes, ainsi que de zones planes pour la traite ;
- pour le GAEC Barou, il a été nécessaire de revoir le projet à la baisse pour ne pas générer de surpâturage. Des fumades seront fauchées.

Mme Rozier demande quelles parcelles seront fauchées. Il s'agit de la fumade du bout de Renat et du vieux Colleigne.

Enfin, il est rappelé que des morceaux de parcelles sont utilisés de façon officieuse par des exploitants voisins. Les propriétaires n'étaient pas au courant. Cette situation devra se régler dans les années qui viennent à l'amiable entre les exploitants.

La FRAPNA indique son intérêt pour intégrer les exploitations et leur fonctionnement dans le volet pédagogique.

M. Barthel indique que cela est prévu, que cela faisait d'ailleurs partie des critères de sélection, mais qu'il est d'abord nécessaire de laisser les exploitants s'installer et trouver leur roulement.

M. Vial demande pourquoi les zones de fauches ont été plafonnées à 5 ha étant donné leur intérêt biologique potentiel.

M. Barthel indique que les méthodes de fauche moderne (par tracteur) ne peuvent pas s'appliquer sur une partie des fumades qui sont fortement humides.

M. Vial fait état d'expériences réalisées dans les Alpes et indique que monter les animaux 8 à 10 jours plus tôt peut favoriser la flore.

M. Barthel répond que cela vaut surtout pour les prairies. Les landes peuvent bien reporter la végétation sur pied. En outre, si les bêtes y passent trop tôt, la ressource pour l'été risque d'être compromise. Par ailleurs, en cas de difficultés climatiques (assez fréquentes sur les Hautes Chaumes), le pâturage trop précoce peut entamer le potentiel de croissance de la végétation pendant l'été.

Mme Rozier observe l'appauvrissement des fumades du fait de l'arrêt des lavées. Il est prévu avec les exploitants de pouvoir fertiliser les fumades, avec du fumier ou du compost.



Travaux concernant l'objectif 3 du plan de gestion « Faire de la RNR un lieu d'expérimentation et de recueil de connaissances »

Concernant la station météo, du matériel neuf a été mis à disposition du CEN gratuitement avec un panneau solaire plus grand et des batteries plus puissantes. En effet, des difficultés d'alimentation se sont révélées du fait des conditions météorologiques.

Par ailleurs, il a été nécessaire de créer un algorithme pour rendre les données météo consultables sur le site internet de la RNR.

Présentation du stage de Nicolas BERINI sur l'histoire du site :

L'objectif du stage était d'approfondir les informations conséquentes obtenues en 2009, lors du stage de Lucille ROCHE.

A partir de l'étude du cadastre napoléonien de 1835, numérisé, les propriétaires ainsi que l'utilisation des terres ont été retrouvés par Nicolas BERINI, ce qui lui a permis d'établir une carte d'occupation des sols.

On observe ainsi qu'il n'y avait presque pas de forêts en 1835, sauf sur le secteur de la Morte et sur les secteurs les plus pentus de Chorsin. Les forêts étaient déjà partagées en lames de parquets, mais le plateau restait communal.

Renat était partagé entre quatre propriétaires, mais Colleigne n'était pas partagé (Vieux Colleigne). Plus de 20 propriétaires y possédaient des microparcelles correspondant seulement aux loges et aux jardins. Les landes et fumades étant en indivis.

Les creux et bosses observés sur le terrain sont encore plus anciens. On a parfois pensé qu'il s'agissait de trous pour l'extraction de pierres ou même des trous de bombes.

Les prospections ont concerné la zone d'étude, puis le plateau de Garnier et jusqu'à Pégrol pour faire une validation technique.

Soixante-dix vestiges ont été identifiés dont le « Très Vieux Colleigne ».

Les anciens « villages » et bâtiment ont été cartographiés, dont une potentielle habitation permanente à 1400 m d'altitude.

Une structure a été observée à plus de 1500 m : il s'agit de la plus haute du Massif central (abri de berger temporaire)

Des chemins pavés et des fronts de taille de pierres ont également été identifiés.

Mme Rozier indique que les cabanes des bergers étaient déplacées des au fur et à mesure que les terrains étaient améliorés par le pâturage.

Des « villages » de toutes époques, certains très archaïques d'après la structure des bâtiments, ont été trouvés.

Une typologie des structures de bâtiments a été réalisée d'après les observations de terrain.

Par ailleurs, des tessons de céramiques ont été retrouvés dans des secteurs grattés par les vaches. Ils ont été datés du Haut Moyen-âge : 14-15^e siècle. Ces céramiques ont été trouvées dans tous types de structures.



L'emplacement des structures est parfois étrange : près des tourbières, en plein vent. Cela pourrait être lié à un besoin d'eau à une époque où les rases n'étaient pas encore construites.

Enfin, une étude en Aubrac a mis en évidence des structures proches de celles trouvées sur le secteur.

Perspectives : des archéologues professionnels ont enclenchés un programme de recherche. Ils parcourent le site dès 2016, notamment sur Sauvain. La plupart sont des bénévoles, avec des budgets très réduits.

M. Broutin indique que, s'il y a des fouilles, il faudra les prévoir dans le prochain plan de gestion.

M. Barthel indique qu'il est très difficile de savoir quand les fouilles ont lieu. Elles sont organisées au dernier moment. Toutefois des précautions sont prises pour limiter les impacts sur la flore : la première couche de végétation est retirée, puis des sondages sont réalisés, avant remise en état du site. Ces chantiers restent de faible envergure.

M. Broutin indique qu'il faudra réfléchir à l'impact des fouilles lors de la rédaction du plan de gestion. Si l'impact est faible, une fiche action détaillée peut suffire. En revanche, en cas d'impact plus fort, il faudra prévoir une demande d'autorisation.

Mme Fey indique qu'elle a remis aux archives départementales de nombreux terriers retrouvés dans le château de Sauvain.

Suivi scientifiques :

Le suivi des habitats naturels de la RNR comprend plusieurs dispositifs :

- des transects de 20 m (relevé de la flore sur un linéaire) au nombre de 7
- des transects de 500 m au nombre de 5
- une placette carrée pour le suivi de la colonisation ligneuse
- un suivi spécifique par 7 placettes sur les fumades de Renat.

Concernant les observations réalisées en 2015 :

- relative stabilité sur la fumade de Colleigne, ainsi que sur la tourbière de Renat
- sur la fumade Rozier de Renat, nombre d'espèces stables, mais substitution des espèces prairiales par des espèces de landes
- sur la fumade Veillon de Renat, le cortège floristique est plutôt celui d'une prairie maigre avec beaucoup de sol nu, signe d'un possible surpâturage.

Mise en place d'un suivi plus strict sur deux espèces de lycopodes particulièrement rares en lien avec le Conservatoire botanique national du Massif central :

- le Diphasiastre des Alpes (espèce de landes d'altitude)
- le Lycopode inondé (espèce de tourbière).

Un inventaire des chauves-souris a été réalisé par la LPO Loire : six espèces différentes ont été identifiées dont une rare, la Grande Noctule. *A noter que le soir du comité consultatif, la LPO a réalisé des captures de chauves-souris sur*



la Réserve dont une espèce très rare : la Sérotine bicolore, dont ce serait la première citation dans la Loire.

La RNR est plutôt un territoire de chasse quand le temps est beau.

Quelques espèces n'ont pas pu être identifiées (des murins) du fait de leur inventaire par détection acoustique.

Cette inventaire ne donnera pas lieu à un suivi régulier, mais démontre l'intérêt de poursuivre l'amélioration des connaissances.

Suivi des papillons : réalisé tous les deux ans par la Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny.

L'impact du pâturage est avéré sur les populations de papillons : ils sont moins nombreux dans les secteurs pâturés. Toutefois, cela ne remet pas en cause le pâturage sur la RNR, afin de préserver les milieux ouverts, nécessaires aux papillons et à leurs plantes hôtes.

Les abondances des papillons sont très fluctuantes car très impactées par la météo.

Suivi des orthoptères : réalisé tous les deux ans par Emmanuel Boitier.

Cinq espèces à statut sur la liste rouge régionale ont été trouvées.

Suivi des libellules : réalisé tous les trois ans par la FRAPNA.

Beaucoup d'espèces à statut de protection sont présentes sur la Réserve, notamment celles des tourbières d'altitude.

Il existe un enjeu très fort sur le Sympétrum noir : autrefois présent sur la plupart des tourbières, il a disparu des Monts de la Madeleine. Les populations sont donc à surveiller. Les émergences étant étalées dans le temps, il est difficile d'estimer la population.

Se pose la question de la recréation artificielle de gouilles sur les tourbières pour favoriser les odonates.

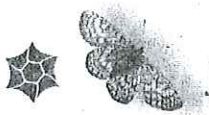
Suivi des bryophytes : réalisé tous les deux ans par le Conservatoire botanique national du Massif central.

Un gros problème de surpâturage est intervenu, avec la perte d'un tiers de la population de *Sphagnum affine*, une sphaigne très rare à l'échelle du Massif central.

L'impact a été également très important sur *S. fuscum*, l'autre espèce suivie.

Ce surpâturage est directement lié aux problèmes de manque de suivi des parcs en 2015 évoqués plus haut. Le parc des Grands Chars, concerné par le suivi de ces deux sphaignes, a en effet été utilisé dans l'urgence pour éviter la divagation des bêtes.

A noter, concernant la tourbière du Gourd des Aillères, une rencontre avec Hervé Cubizolle, chercheur à l'Université de Saint-Etienne, qui a effectué des carottages de tourbe avec ses étudiants. Ils ont pu atteindre des argiles (le fond de la tourbière ?) et les analyses sont en cours.



Actions concernant l'objectif 4 « Conserver la vocation initiatique et pédagogique du site dans le respect des enjeux environnementaux »

Valorisation pédagogique :

Le programme de sensibilisation auprès des scolaires est animé par la FRAPNA qui a réalisé 43 demi-journées d'animation auprès de huit classes dans cinq écoles différentes, quatre lycées et un centre de loisir en 2015.

Le CEN note un incident : un lycée technique a eu connaissance des animations réalisées sur la RNR et a contacté la FRAPNA pour bénéficier de l'animation alors qu'elle ne correspondait pas au programme scolaire (lycée technique de la mode au Chambon Feugerolles). Or il est très difficile pour la FRAPNA de refuser une intervention à un lycée.

Les retours concernant ces animations sont sinon très positifs : les élèves se souviennent de leurs sorties et les enseignants sont satisfaits.

La FRAPNA indique que l'intérêt des sorties est d'autant plus grand qu'il est possible de visiter la jasserie de Mme Rozier, qui l'ouvre autant que possible aux élèves.

Projet d'acquisition de la jasserie des Le Berre :

Les estimations de la valeur des jasseries sont très variables. Le CEN est en train d'acheter celle des Le Berre pour un prix moyen, 25 000 €, pour un bâtiment en relativement mauvais état.

S'il est remis en état, il pourra avoir une utilité agricole. Il pourra également servir d'accueil ou de bâtiment de repli pour les suivis scientifiques et pour les animations pédagogiques.

La vente est passée par un jugement au tribunal du fait d'un redressement judiciaire sur l'exploitation Le Berre. La procédure, longue et compliquée, est en bonne voie.

Mme Rozier indique que sa jasserie et ses terrains reviendront au gestionnaire. Il est nécessaire de prévoir cette donation pour éviter une situation de blocage en cas de succession générant des frais non supportables par le CEN. Quoi qu'il en soit, la jasserie de Mme Rozier est très intéressante car restaurée « à l'ancienne ».

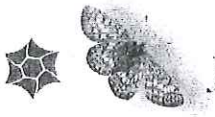
Entretien de la signalétique :

Moins de dégradations volontaires que d'habitude ont été observées en 2015.

Un panneau à Chorsin est régulièrement déchaussé.

La signalétique a été complétée : la présignalisation demandée par l'ONF depuis des années a enfin été réalisée. Elle doit permettre d'éviter aux véhicules motorisés de faire demi-tour avant l'arrivée sur la RNR. Un pictogramme a été ajouté pour éviter la divagation hors des sentiers (notamment avec des chiens).

La signalisation a également été améliorée à l'arrivée des télésièges en provenance de la station de ski de Chalmazel (arrivée située en partie dans la RNR).



Mme Rozier indique que, depuis qu'il y a les panneaux, il y a moins de circulation qu'autrefois.

Il a été nécessaire de rediriger le budget « création d'une charte des bonnes pratiques » pour les panneaux d'autant que d'autres chartes sont en cours de rédaction : sur les cours d'eau, les zones humides...

Au cours de la rédaction du nouveau plan de gestion, on réfléchira à la pertinence de reconduire l'action « charte des bonnes pratiques ».

Mission de Police de l'ONF :

On note une hausse constante de la fréquentation de la RNR, essentiellement par des promeneurs et des randonneurs, mais relativement peu d'infractions.

La fréquentation est très fortement liée à la météo.

Aucun procès-verbal n'a été dressé en 2015, la mission a essentiellement consisté à de l'information aux véhicules motorisés rencontrés (sur les chemins autorisés).

Hors réunion : L'ONCFS a en revanche de son côté dressé un procès verbal pour cueillette d'Arnica sous Pierre-sur-Haute (400 kg !). Il faudra que les services de police se mettent en relation pour échanger ce type d'incident et surtout en informer le gestionnaire.

Autres actions de communication :

Le budget du plan de communication a été largement sous-estimé. Le travail est en cours sur le site internet. La RNR des Gorges de la Loire a cédé gracieusement les fonds et mises en page du site internet.

Il devrait être mis en ligne à l'automne, après avoir été validé par le comité consultatif.

Lors des Journées européennes du patrimoine, une restitution du stage de Nicolas Berini s'est déroulée en deux phases :

- une visite de terrain qui a accueilli une quinzaine de personnes
- une conférence en soirée qui a accueillie une trentaine de personnes.

Le volet historique s'avère très intéressant pour le grand public, plus que les éléments de biodiversité habituellement présentés par le CEN.

Trois manifestations ont fait l'objet d'autorisations et de préconisations en 2015. Certains dossiers ont été présentés dans les temps, d'autres au dernier moment. Par exemple, une randonnée qui passait dans un secteur non ouvert a été autorisée in extremis avec des consignes. Le tracé sera modifié pour les années suivantes.

Le portail internet permet de fluidifier les procédures. En effet, il y a encore des manifestations qui ne sont pas instruites pas le CEN, notamment les dossiers papiers.



Programme d'actions pour 2016

La fin des travaux de restauration des rases, ainsi qu'un complément de clôtures à Pierre-sur-Haute, sont prévus pour 2016.

Il faudra par ailleurs accompagner les nouveaux éleveurs dans leur prise en main des parcelles et des infrastructures.

En 2017, il est prévu une aide pour la Loge de Printemps : 1 km de clôture à mettre en place en secteur tourbeux non accessible en tracteur.

Les suivis doivent être reconduits :

- suivi agro-pastoral : six exploitants en parcelles RNR, appui par un CDD de un mois pour parcourir les parcelles et observer la végétation.
- suivi oiseaux : quadrats sur les espèces indicatrices
- suivi des habitats.

Par ailleurs, un stage de six mois sur la caractérisation des forêts, prévu en 2015, aura lieu cette année.

En revanche, il a fallu reporter le stage sur l'hydrologie prévue en 2016 à 2017, du fait de l'évolution de la réglementation sur les stages, qui limite fortement le nombre de stagiaires par structure.

Par ailleurs, le CEN indique les indemnités de stage ont fortement augmenté et que les stages génèrent des frais de déplacement importants. Cela sera à prendre en compte dans le prochain plan de gestion.

Concernant la surveillance ONF, le budget a été divisé par deux. La présence sera donc très faible sur la RNR cette année.

La valorisation pédagogique devra concerner huit classes de scolaires, trois lycées agricoles et un centre de loisirs.

Le CEN participera par ailleurs à la Fête de la Myrtille, le 15 août à Sauvain.

Comme chaque année, un entretien de la signalétique sera réalisé.

Le site internet sera mis en ligne à l'automne, après validation, par mail, par le comité consultatif.

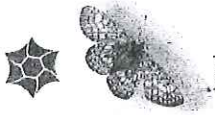
Dans le cadre de la révision du plan de gestion, des réunions seront organisées à Sauvain, ainsi que des visites sur le terrain.

Le budget 2016 est de 93480 € (80% Région, 20% CD42).

Proposition d'un planning pour la révision du plan de gestion :

Comité consultatif du 18/07/16 : premier bilan et première réflexion sur les objectifs.

Été 2016 : évaluation du plan de gestion, rédaction, entretiens avec les partenaires, éventuels groupes de travail



Automne : réunion publique à Sauvain

Novembre 2016 : réunion du comité consultatif pour discuter du prochain programme d'action

Fin décembre : premier avant-projet de plan de gestion

Début 2017 : synthèse de connaissances et réactualisation du diagnostic

Fin du premier trimestre 2017 : avis final du comité consultatif/CSRPN/validation Région.

M. Vial fait part de son souhait de voir le travail sur la flore se poursuivre. Il propose par ailleurs de faire venir d'autres financeurs, notamment la CALF, et éventuellement le Pays du Forez, notamment pour la restauration de la jasserie. M. Broutin poursuit en indiquant qu'il est nécessaire de prévoir le plus rapidement possible une séance de travail entre financeurs pour avoir une idée du budget, a minima pour 2017.

Mme Fargier indique d'ores et déjà que, pour le Conseil départemental de la Loire, les enveloppes pour 2017 seront vraisemblablement dans la moyenne de ce qui se faisait les années précédentes.

Questions diverses

M. Broutin rappelle que la question de l'élargissement du comité consultatif s'était posée lors du dernier comité consultatif. Il existe deux possibilités : soit des personnes ou structures sont invitées occasionnellement, lorsque leur éclairage sur une thématique est nécessaire, soit ils sont inscrits comme membre du comité consultatif et sont donc invités systématiquement. Dans ce cas, il faut modifier l'arrêté de composition du comité consultatif. Pour le présent comité consultatif, les structures invitées en sus sont le Musée de la Fourme, l'association « Patrimoine et culture » de Chalmazel, les agriculteurs reprenant les parcelles anciennement exploitées par M. Le Berre.

Il est par ailleurs précisé que les arrêtés de classement des parcelles en RNR et de composition du comité consultatif sont deux documents différents et qu'ils peuvent donc être modifiés indépendamment.

Mme Moulin propose d'intégrer le syndicat de la Fourme au comité consultatif, du fait de la production prochaine d'un produit fourme original.

La question n'est pas tranchée, elle sera rediscutée au prochain comité consultatif : il sera nécessaire de trouver un juste équilibre entre associer toutes les compétences utiles et ne pas créer un comité consultatif trop important au sein duquel il sera plus difficile de travailler.

M. Laurent demande si le rapprochement des deux régions apportera beaucoup de changement au fonctionnement de la RNR.

M. Broutin indique qu'il y aura un impact budgétaire, Rhône-Alpes disposant de plus de moyens qu'Auvergne. Ainsi les questions budgétaires se poseront-elles de façon beaucoup plus prégnante qu'il y a cinq ans, au moment de la rédaction du précédent plan de gestion.